

**FIDA****FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE****Conseil d'administration – Soixante-huitième session**

Rome, 8-9 décembre 1999

**RAPPORT DE SITUATION ET PRÉVISIONS DE LA COALITION POPULAIRE POUR
ÉLIMINER LA FAIM ET LA PAUVRETÉ: RENFORCEMENT DES MOYENS
D'ACTION DES RURAUX PAUVRES GRÂCE À UN MEILLEUR ACCÈS
AUX RESSOURCES PRODUCTIVES**

I. INTRODUCTION

1. La Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté (ci-après appelée "la Coalition populaire") regroupe des organisations intergouvernementales, de la société civile et bilatérales du monde entier déterminées à améliorer la situation des ruraux pauvres en les aidant à avoir plus largement accès aux actifs productifs et en leur permettant de participer davantage à la prise de décisions aux niveaux local, national, régional et international. Son principal objectif est de combiner les connaissances, les compétences, les données d'expérience concrètes et les ressources de ses membres afin d'élaborer une stratégie fondée sur le dynamisme et le potentiel des organisations de la société civile pour éliminer la faim et la pauvreté.

2. La Coalition populaire a vu le jour à la suite de la Conférence sur la faim et la pauvreté organisée par le FIDA à Bruxelles (Belgique) en novembre 1995, et lors de laquelle les divers gouvernements représentés ainsi que les nombreuses et diverses organisations de développement et organisations non gouvernementales (ONG) participantes se sont engagés à constituer une coalition populaire afin de combiner les différentes missions communes aux organisations de la société civile, aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales et aux organisations bilatérales et de définir, à partir de ces missions, une stratégie commune pour que la réforme agraire soit à nouveau une priorité aussi bien au plan national qu'au plan international.

3. Le présent rapport dresse un tableau exhaustif des progrès réalisés depuis la création de la Coalition populaire. L'introduction présente brièvement les origines, la mission, la vision et les perspectives de développement qui animent le programme d'action de la Coalition. La section consacrée aux généralités décrit de façon succincte les six secteurs d'activité spécifiques retenus pour mener à bien cette mission, tandis que le résumé montre quels ont été les principaux résultats obtenus.

La section consacrée aux résultats et aux perspectives examine, pour chacun des secteurs d'activité, les résultats de ces premières années d'apprentissage, les activités en cours et les prévisions pour les années à venir. La section qui traite de la mobilisation des ressources décrit brièvement l'appui fourni par divers donateurs et les efforts de mobilisation de ressources complémentaires et la dernière section, enfin, décrit les relations avec le FIDA.

4. L'un des objectifs de la Coalition populaire consiste à permettre à la société civile de participer davantage au choix des activités à entreprendre en matière de développement au niveau mondial et à faire en sorte que ses actions, ses connaissances et ses initiatives novatrices soient davantage prises en compte au niveau institutionnel. Nombre d'entre elles, telles que les organisations d'agriculteurs, les ONG de développement, les syndicats ruraux et les organisations professionnelles ont établi des contacts étroits avec les petits agriculteurs et avec d'autres groupes de ruraux pauvres et sont ainsi en mesure d'encourager une plus grande mobilisation, une coordination plus étroite des mesures mises en oeuvre, le développement des réseaux et une plus large diffusion d'informations utiles concernant des questions en rapport avec la réforme agraire.

5. La Coalition populaire est née de l'idée selon laquelle, pour améliorer les conditions de vie et le niveau de vie dans les zones rurales et renforcer la viabilité socio-économique de ces zones, il est indispensable que les pauvres aient un accès plus large aux actifs productifs, et notamment à la terre, à l'eau et à d'autres ressources naturelles. Elle relève ce défi en adoptant une nouvelle perspective et une méthodologie novatrice, c'est-à-dire en s'appuyant sur l'expérience, les connaissances et le potentiel des organisations de la société civile. L'examen des activités entreprises par le passé a montré que nombre de bonnes idées et d'initiatives réussies ne dépassent pas le niveau local et ne sont jamais répétées, qu'il n'existe pas d'échanges fructueux entre elles et qu'elles ne sont pas non plus transposées à une plus grande échelle de façon à avoir un impact au niveau national et international. La Coalition populaire fait connaître au monde entier ces innovations, les meilleures pratiques adoptées et les résultats obtenus.

II. GÉNÉRALITÉS

6. Lorsqu'elle a approuvé le programme d'action pour une Coalition populaire, la Conférence sur la faim et la pauvreté a identifié toute une série d'initiatives et d'activités à entreprendre, à savoir:

- doter la Coalition d'un mécanisme de gouvernance et d'un cadre opérationnel appropriés;
- appuyer le renforcement des capacités des organisations de la société civile, et notamment répéter et appliquer à une plus grande échelle les activités qui leur ont permis d'accroître la capacité d'action des populations et d'assurer une formation au niveau communautaire;
- créer un fonds international de garantie pour les prêts accordés directement aux organisations de la société civile et aux organisations locales de ruraux pauvres;
- créer des réseaux de savoirs afin d'accroître les connaissances des membres de la Coalition et de permettre l'établissement d'un dialogue fondé sur la réalité du travail de terrain;
- sensibiliser les populations et susciter la volonté politique nécessaire à la réalisation des objectifs de la Coalition populaire;
- lancer un programme général de prévention des situations d'urgence;
- contribuer à l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de 1994;

7. **La Coalition populaire** a été créée peu après la conférence de 1995. Elle est dirigée par un comité directeur composé de sept organisations de la société civile et de cinq organisations intergouvernementales. Les sept organisations représentatives de la société civile ont été choisies par les organisations de leurs régions respectives afin de parvenir à un équilibre géographique entre l'Asie du Sud; l'Asie du Sud-est et le Pacifique; l'Afrique occidentale et centrale; l'Afrique de l'Est et australe; l'Afrique du Nord et le Moyen-orient; l'Amérique centrale et l'Amérique latine; les Caraïbes



et les pays industrialisés. Les cinq organisations intergouvernementales sont le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale et l'Union européenne. Le FIDA sert de centre de liaison et accueille le secrétariat de la Coalition populaire. Cette structure est conçue pour encourager un fonctionnement décentralisé et une participation aussi large que possible des organisations locales et de la société civile à la mise en oeuvre du programme de travail.

8. **Accroître la capacité d'action des communautés.** Avec un appui financier initial du FIDA et de la Banque mondiale, la Coalition populaire a créé un mécanisme de potentialisation des communautés (MPC) pour:

- renforcer les capacités de négociation des pauvres notamment des femmes et des populations autochtones, en vue de leur permettre d'avoir accès à la terre, y compris aux terres communautaires, à l'eau et aux services d'appui associés;
- permettre aux communautés de participer plus facilement au dialogue pour la définition des grandes orientations d'action et d'être mieux représentées au sein des mécanismes de gouvernance au niveau local;
- tirer parti des organisations et des pratiques traditionnelles;
- renforcer la solidarité entre les organisations rurales;
- engager les réformes nécessaires des institutions agraires;
- faciliter le règlement des différends;
- répéter et développer les expériences réussies en matière de réforme agraire;
- diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

9. Le MPC fournira des dons et un appui en faveur des activités communautaires susceptibles de contribuer à la réalisation de ces buts et objectifs. Une période initiale de consultation et de débats a débouché sur la rédaction d'une série de règlements et de procédures types pour les décaissements futurs de ses ressources du MPC. Deux initiatives en cours d'élaboration aux Philippines et au Zimbabwe sont examinées ci-dessous. L'augmentation des ressources de base du MPC et l'élaboration ultérieure d'un programme d'action global figurent parmi les principaux objectifs du plan de travail de la Coalition pour 2000.

10. **Création de réseaux de savoirs.** La Coalition populaire a mis en place un réseau de savoirs sur la réforme agraire (ARnet) auquel participent les organisations de la société civile et qui compte 23 nœuds nationaux et huit nœuds régionaux. ARnet doit permettre de tirer les enseignements de l'action menée concrètement par les organisations de la société civile en matière de réforme agraire et de sécurité de jouissance de la propriété foncière. Les savoirs diffusés sont déjà mis à profit par les organisations participantes pour notamment renforcer leur action et dialoguer en meilleure position avec les représentants des ministères et des gouvernements.

11. La Coalition populaire est désormais en mesure de commencer à identifier les initiatives engagées par les organisations de la société civile qui ont donné de bons résultats et qui sont susceptibles d'être répétées et développées. Elle s'efforce de démontrer aux responsables et aux principaux décideurs combien il importe de tenir compte de l'expérience ainsi acquise dans l'élaboration des politiques et programmes publics.

12. ARnet a contribué au développement des connaissances concernant les différentes formes de transfert de la propriété foncière (vente, bail et métayage) ainsi qu'à une meilleure compréhension de différents modèles de réforme de la propriété foncière, tels ceux faisant intervenir le marché ou les réformes distributives classiques induites par l'État.



13. La période d'élaboration du programme du réseau a comporté deux phases. Lors de la phase I on a créé des réseaux nationaux et régionaux, fait le point de la situation en matière de développement et de pauvreté en milieu rural, évalué les besoins dans le domaine de la réforme foncière ainsi que la nature des réformes à mettre en oeuvre et préparé la documentation relative aux études de cas de projets de petite ampleur exécutées par la société civile. La phase II est celle de la mise en oeuvre de ces activités. En octobre 1999, il existait des accords avec l'ensemble des nœuds nationaux et régionaux à cet effet.

14. Le secrétariat a créé un site Internet qui fournit des informations complètes sur le programme ARnet et qui permet d'avoir accès à l'ensemble des documents et des informations pertinents. La version *béta* de ce site a été distribuée à l'ensemble des partenaires du réseau, aux membres du comité consultatif du réseau, aux divers partenaires de la Coalition populaire et à certains autres destinataires possédant une expérience particulière. Le site sera librement accessible avant la fin de 1999 à l'adresse www.ifad.org/arnet.

15. Le secrétariat produit et distribue également des versions sur papier de ces documents à l'intention de ceux qui ne disposent pas de moyens de communication électronique. À l'heure actuelle, les documents ne sont disponibles que dans la langue dans laquelle ils ont été rédigés par leurs auteurs. De nombreux partenaires s'efforcent d'en traduire les plus importants. La Coalition populaire essaie d'obtenir des moyens supplémentaires pour assurer la traduction des documents dans un plus grand nombre de langues.

16. **Garanties des prêts.** Étant donné qu'ils ont qu'un accès limité au crédit, les ruraux pauvres n'ont guère de moyens d'acheter de la terre et d'autres intrants essentiels. Le système de garantie des prêts mis en place par la Coalition populaire est destiné à leur permettre de surmonter les obstacles auxquels ils doivent faire face lorsqu'ils veulent avoir accès à des services financiers, et en particulier pendant la période qui fait immédiatement suite à l'achat de terre, pendant laquelle ils ont absolument besoin d'obtenir des crédits afin de financer l'achat des moyens de production nécessaires pour leur campagne. L'objectif est d'identifier les obstacles financiers stratégiques qui peuvent exister aux divers stades de l'achat de terre et de la production. La Coalition populaire apportera son appui à des projets pilotes destinés à faire connaître le type de financement temporaire dont au besoin les bénéficiaires de programme de réforme foncière afin d'encourager la création de mécanismes durables de crédit qui répondent effectivement à ces besoins.

17. **Sensibilisation de la population et création d'une volonté politique.** Avant d'engager une réforme agraire, il est absolument indispensable de créer les conditions d'une collaboration entre la société civile et les pouvoirs publics. La Coalition populaire a donc constitué un groupe d'actions composé d'organisations membres et l'a chargé d'élaborer un programme de sensibilisation efficace par rapport à son coût.

18. **Prévention des situations d'urgence.** L'histoire récente a clairement montré à quel point le fait de ne pas posséder de terre ou de ne pas avoir de garantie de jouissance peut contribuer aussi bien directement qu'indirectement aux guerres, aux conflits civils et à des catastrophes naturelles. Un grand nombre de ces situations pourraient être évitées si les pouvoirs publics et la société civile s'attachaient à résoudre les problèmes agraires qui en sont à l'origine. La Coalition populaire s'efforcera d'apporter son appui aux organisations qui disposent d'un savoir-faire technique et qui connaissent les problèmes de ce type ainsi que les rapports qu'ils peuvent avoir avec les questions de propriété foncière. Elle fournira également un appui aux organisations qui interviennent à la suite de conflits, quand la redistribution des terres est un préalable indispensable à l'instauration d'une paix durable.



19. **Contribuer à l'application de la Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification.** La sécurité de la propriété foncière et les droits de propriété sont des éléments clés de l'utilisation durable des terres et d'une bonne gestion des ressources naturelles. Aussi bien le réseau ARnet que le MPC participeront à la planification et à la mise en oeuvre de programmes d'action nationaux de la lutte contre la désertification en aidant les organisations de la société civile et les gouvernements à répondre aux besoins en matière de propriété foncière.

III. RÉSUMÉ

20. Chaque semaine, la Coalition populaire reçoit des demandes d'informations émanant d'organisations qui la considèrent comme un mouvement international de plus en plus important et qui estiment que l'accent mis sur l'accès aux ressources productives est un préalable indispensable à l'élimination de la faim et de la pauvreté dans les zones rurales. Un nombre sans cesse croissant de gouvernements, d'organisations de la société civile, d'associations d'agriculteurs et de producteurs, d'institutions intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'organismes de recherche s'occupant du développement rural durable souhaitent participer à l'action de la Coalition et en devenir membre.

21. La mise en place de la Coalition populaire est maintenant terminée et celle-ci est désormais pleinement opérationnelle. Les mesures prises jusqu'à présent ont notamment permis:

- de définir une vision globale et un cadre logique pour l'exécution de son programme d'action;
- d'élaborer une structure de gouvernance représentative et un cadre général définissant les rôles et les responsabilités des organisations membres;
- de réaliser la première phase de la mise en place du réseau ARnet;
- de disposer d'un ensemble d'informations détaillées et d'études de cas sur l'expérience acquise par les organisations de la société civile dans le cadre de projets destinés à permettre aux ruraux pauvres d'avoir plus facilement accès aux ressources productives ;
- d'élaborer un cadre général et des procédures de fonctionnement pour la deuxième phase du réseau ARnet en aidant les 23 nœuds nationaux et les huit nœuds régionaux à formuler leurs programmes d'action, en mobilisant le cofinancement nécessaire à la mise en place du réseau, en concluant les accords appropriés et en engageant les activités sur le terrain;
- de réaliser une étude préliminaire sur les marchés fonciers dans quatre pays et de lancer une série de nouvelles études sur les mécanismes novateurs d'acquisition de terre et de gestion des terres une fois la réforme terminée;
- de créer un site Internet du réseau ARnet pour la diffusion des informations communiquées par les membres de la Coalition populaire et d'ARnet ainsi que des différentes études spéciales en cours;
- d'organiser une série d'ateliers régionaux destinés à instaurer d'étroites relations de travail entre les membres, à définir des plans de travail coopératifs clairs et à prendre contact avec d'autres organisations, en particulier les organisations d'agriculteurs et de paysans, de façon à assurer une participation plus large dans chaque région;
- de susciter un appui au niveau national et international en intervenant lors de manifestations mondiales;
- d'organiser des sessions d'information et des ateliers dans divers pays (dans un premier temps en Allemagne, en Belgique, au Canada, au États-Unis, en France, au Japon et au Pays-Bas puis dans d'autres pays en l'an 2000) afin d'encourager les organisations bilatérales de la société civile et internationale à participer à la Coalition et à y contribuer financièrement;



- de donner une réalité au MPC en entreprenant deux projets en 1999 et huit autres au cours du premier trimestre de l'an 2000;
- d'élaborer un programme destiné à sensibiliser la population et à susciter la volonté politique nécessaire chez les gouvernements;
- de mobiliser les ressources et d'engager des discussions de travail avec des donateurs potentiels pour les programmes en cours comme pour le financement du programme d'action;
- de mobiliser les ressources afin de recruter le personnel dont a besoin le secrétariat et d'élaborer les mécanismes administratifs et juridiques nécessaires à un fonctionnement prudent de la Coalition populaire.

IV. RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Un cadre d'exécution logique

22. Le Comité directeur a réuni les six secteurs d'activités de la Coalition populaire dans un plan de travail qui reprend et renforce les objectifs du programme d'action de 1995 adopté à la Conférence sur la faim et la pauvreté.

23. Le plan de travail est axé sur la constitution de réseaux, le renforcement des capacités, la sensibilisation et le développement général des programmes. Depuis sa création, la Coalition populaire a été guidée par la nécessité d'élaborer un programme et une structure solides du point de vue conceptuel, appropriés sur le plan institutionnel et durables sur le plan financier.

24. La mise en oeuvre du programme d'action se fait suivant un ordre logique dans lequel chaque activité sert de base à la suivante. À l'étape actuelle du développement de la Coalition populaire, la mise en oeuvre s'est concentrée sur trois des six secteurs d'activités. Premièrement, les efforts et les ressources ont été mobilisés pour établir au niveau des pays et au sein de la société civile une base pour l'action et l'échange des savoirs, qui a donné naissance à l'ARnet. Deuxièmement, l'ARnet a donné une idée concrète de la gamme des projets potentiels qui pourraient être pris en considération au titre du MPC. En conséquence, le MPC est actuellement mis en route dans des conditions qui permettent de tirer parti des savoirs d'ARnet sans en restreindre le bénéfice à ses partenaires. Troisièmement, l'expérience et le savoir acquis à la faveur des activités en cours de la Coalition populaire fournissent l'assise concrète sur laquelle celle-ci pourra fonder sa stratégie et ses activités afin de sensibiliser le public et de susciter la volonté politique nécessaire. Ce processus a abouti à la constitution d'un groupe d'action des partenaires de la Coalition populaire, qui oeuvre actuellement à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation et à la mise au point du matériel approprié.

25. Les actions concrètes au niveau des pays et le savoir acquis par ARnet seront les fondements essentiels à partir desquels la Coalition populaire pourra passer aux trois autres secteurs d'activité. Ceux-ci représentent une dimension importante du programme d'action que la Coalition populaire lancera lorsqu'elle aura consolidé les travaux actuels et obtenu les ressources voulues.

Création d'un mécanisme multipartenaires

26. Le comité directeur a mis en place un mécanisme directeur représentatif qui à la fois assurera la bonne gouvernance et constituera une structure d'appui décentralisée pour les programmes d'action locaux, régionaux et nationaux.



27. Durant ces années de formation, les actions de la Coalition populaire ont permis une meilleure connaissance du lien direct existant entre l'accès des ruraux pauvres aux biens de production et l'éradication de la faim et de la pauvreté. En conséquence, la Coalition populaire a suscité un intérêt croissant de la part de nombreuses autres organisations qui souhaitent y adhérer.

28. La Coalition populaire, avec l'encouragement et la participation d'un grand nombre des organisations qui siègent actuellement au comité directeur, s'est employée activement à atteindre les agriculteurs et les organisations populaires rurales. La diversité des organisations souhaitant adhérer à la Coalition populaire s'en est trouvée amplifiée et leur participation permettra d'élargir et d'approfondir la capacité de travail en réseaux de celle-ci, du niveau communautaire à l'échelle internationale.

29. Le secrétariat a organisé des missions auprès d'un certain nombre de donateurs bilatéraux afin d'obtenir leur appui financier et d'encourager leur participation, en tant que partenaires, aux activités de la Coalition populaire. De nombreux gouvernements se sont déclarés intéressés par une participation active.

Mise en place d'un réseau mondial sur la réforme agraire et la sécurité de jouissance

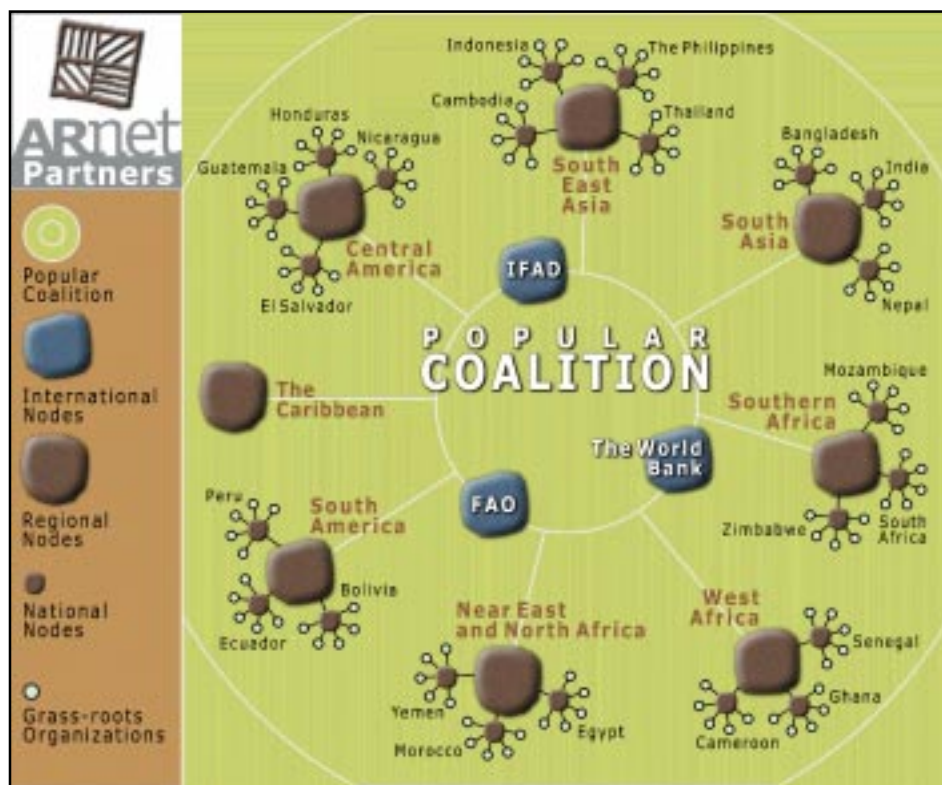
30. Le programme d'action de la Coalition populaire a appelé à la création d'un vaste réseau sur la réforme agraire de manière à renforcer la capacité de la société civile et plus particulièrement des ruraux pauvres à participer activement au processus de réforme, en mettant à leur disposition le savoir et l'assistance nécessaires. Cette initiative part du postulat que le déficit d'information entre communautés, pays et régions est une des principales contraintes qui entravent l'accès à la terre et aux autres biens de production, ainsi que l'éradication de la pauvreté et le développement rural. Faute d'informations et de connaissances les communautés rurales marginalisées ignorent fréquemment tout de l'expérience d'autres communautés qui ont réussi à surmonter des problèmes semblables aux leurs. Le programme ARnet permet de rapprocher les communautés et la société civile de l'information dont elles ont besoin.

31. La phase I du programme ARnet a abouti, entre autres, au résultats suivants:

- création d'un comité consultatif de sept experts indépendants, chargé de contribuer au renforcement suivis de la base conceptuelle du réseau et de la mise à exécution de son plan de travail;
- élaboration et diffusion à plus de 1 500 ONG et organisations de base figurant sur les listes de la Coalition populaire d'un questionnaire sur les savoirs et les expériences relatifs aux questions de sécurité de jouissance;
- analyse des réponses au questionnaire en vue de la conceptualisation et de la conception d'ARnet;
- identification et consolidation des nœuds régionaux et nationaux;
- organisation de réunions régionales visant à mettre le réseau en route et à établir des liens de travail entre les nœuds nationaux ainsi qu'à formuler des plans d'action au niveau des pays;
- élaboration de huit profils régionaux et de 23 profils nationaux sur les questions de réforme agraire et sur les initiatives de la société civile en la matière à titre de références pour la planification et la mise en oeuvre ultérieures des activités au niveau des pays et des régions;
- création d'un site web ARnet;



- rassemblement et diffusion d'informations relatives à la réforme agraire et à la société civile, y compris des renseignements bibliographiques, des documents de travail et des études de cas, consultables, sans restriction sur le site web ARnet à l'adresse www.ifad.org/arnet;
- coordination de sept réunions de suivi régional au cours du troisième trimestre 1998 en vue de l'examen des programmes, de la définition d'une vision de l'établissement et d'un programme de travail commun, ainsi que du partage des données d'expérience.



32. La phase II comprend diverses activités visant la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations, de données d'expérience et de savoirs pertinents émanant d'organisations de la société civile et destinés à la société civile afin de renforcer les capacités d'organisation et de fonder la participation au processus d'élaboration des politiques sur une base plus solide. Ces activités sont les suivantes:

- mettre en relief les leçons tirées d'expériences spécifiques de la société civile concernant l'accès à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles et la maîtrise de celles-ci, ainsi qu'aux facteurs de production essentiels et aux marchés des produits;
- entreprendre l'examen des législations régionales et nationales afin de recenser les lois et les questions juridiques pertinentes;
- formuler les meilleures pratiques en matière de participation de la société civile à la réforme agraire et aux processus d'élaboration des politiques qui s'y rapportent;
- appuyer la collecte de données spécifiques sur les femmes, les populations autochtones, les travailleurs sans terre, les ouvriers agricoles et autres groupes vulnérables;
- apporter une assistance à la conception et à la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation du public au niveau local, régional et national, afin d'élargir, si besoin est, la base de l'appui du public et des instances politiques à la réforme agraire;
- établissement de systèmes de communication et d'information efficaces et économiques, par exemple bulletins électroniques ou autres, conférences électroniques, sites web et communiqués imprimés/audio/video dans les langues locales, afin que leur diffusion ne soit pas entravée par ce qu'il est convenu d'appeler le déficit de technologie.

33. Le secrétariat a apporté, tout au long de ce processus un important soutien aux nœuds régionaux et nationaux, qui a tout récemment porté sur la conception de la phase II, notamment sous la forme suivante:

- processus de consultation avec les partenaires conduisant à l'élaboration d'un document soigneusement conçu et approfondi qui décrit le fondement conceptuel, les réalisations de la phase I et la phase II du plan d'action concernant ARnet;
- assistance à chacun des 31 nœuds (23 pays et 8 régions) pour l'élaboration de leur programme de travail et les activités de la phase II;
- évaluation des propositions formulées par chaque nœud en consultation avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), qui a joué un rôle directeur à l'occasion de la création initiale du réseau pendant la phase I;
- mobilisation de la première tranche des 400 000 USD pour la mise en route de la phase II et, parallèlement, recherche continue d'un financement supplémentaire de 350 000 USD;
- négociation et conclusion d'accords de cofinancement avec chaque nœud de manière que chaque partenaire puisse passer à l'exécution.

34. La Coalition populaire a créé en 1997 un Forum sur les marchés fonciers émergents. Cette initiative procède de la reconnaissance du fait qu'un nombre croissant de gouvernements se tournent vers les mécanismes du marché pour rendre la terre plus accessible aux ruraux pauvres et pour encourager les pratiques durables d'utilisation des terres et des autres ressources naturelles. Le Forum effectue des analyses comparatives des différentes approches et expériences relatives à l'utilisation des mécanismes du marché pour accroître et cibler la redistribution des terres. Le but général de cette initiative est de parvenir à une meilleure compréhension des conséquences pour les producteurs pauvres de la privatisation de la terre et de l'adoption de politiques foncières fondées sur le marché.



35. Une équipe d'enquête du Forum, comprenant des spécialistes du FIDA, de la FAO, de la Banque mondiale et de deux réseaux régionaux d'ONG - la Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural (ANGOC) et l'Association latino-américaine des organisations de promotion (ALOP) – a effectué une mission commune au Brésil, en Colombie, aux Philippines et en Afrique du Sud. Dans chacun de ces pays, l'amélioration de la capacité institutionnelle visant à apporter un appui à différents types de régime foncier, y compris des réformes agraires appuyées sur le marché, et la fourniture d'un soutien suivi aux communautés et aux ménages bénéficiaires mettant l'accent sur l'amélioration des techniques de production et l'accès élargi au marché au cours de la période qui suivra la réforme, ont suscité un vif intérêt. Dans chaque cas, les ministères ont souligné l'importance cruciale d'une participation directe des organisations de la société civile, des producteurs et des autres partenaires clés à la prise de décision et à l'élaboration des politiques. De même, l'utile contribution que peut apporter la Coalition populaire et les réseaux dont elle se compose, au soutien et à l'assistance à ces processus a été largement reconnue.

36. Le Forum mène aussi les activités complémentaires suivantes:

- étude des tendances qui s'ébauchent quant aux conséquences pour les ruraux pauvres du développement de marchés fonciers;
- facilitation de l'interaction des gouvernements et de la société civile;
- renforcement des politiques, stratégies et programmes de réforme agraire;
- suivi et évaluation du déroulement de divers types de réforme agraire en cours;
- récapitulation comparative des résultats, ainsi que des pratiques et programmes existants;
- établissement de profils de pays sur le secteur agraire des pays dans lesquels une enquête initiale a été entreprise: Brésil, Colombie, Philippines, Afrique du Sud; et
- recensement des contraintes communes qui freinent la mise en place de marchés fonciers.

37. Plus récemment le Forum, sous la direction technique de la FAO et de la Coalition asiatique des ONG a entrepris une étude comparative d'une durée de 15 mois (1999-2000) afin d'examiner les enseignements à tirer du Programme général de réforme agraire des Philippines concernant les trois régimes différents d'occupation et de gestion des terres suivants:

- transfert de la terre en vertu d'un accord de réaffermage;
- transfert de la terre dans le cadre d'un système de gestion agricole collective;
- transfert de la terre par acquisition collective, mais avec faire-valoir individuel ou par petits groupes.

38. L'étude fournit aussi une analyse complète du contexte et de l'état de la réforme agraire dans le pays.

39. Une série d'études comparatives supplémentaire est prévue pour l'an 2000. Elles porteront sur un certain nombre de questions, notamment l'élaboration, en collaboration avec les ministères compétents, d'un programme donnant suite aux missions initialement envoyées au Brésil, en Colombie, aux Philippines et en Afrique du Sud.

40. Les principaux résultats et les recommandations du Forum sont disponibles sous forme imprimé ou électronique, par courrier électronique et sur le site web ARnet.

41. Le programme ARnet a dégagé un certain nombre de résultats et d'avantages supplémentaires:
- des études de cas et des revues par pays fournissent des éléments utiles et une assistance pratique aux organisations membres de la Coalition populaire concernant les activités en cours ayant trait à la réforme agraire dans leurs contextes nationaux spécifiques;
 - un sens de plus en plus développé de "l'appropriation" et de "l'appartenance" apparaît clairement chez les participants à l'initiative ARnet. Plusieurs membres ont ainsi signalé que le contact qu'ils ont avec les autres membres du réseau et la conscience de faire partie d'un vaste mouvement mondial est en général un facteur motivant qui leur a permis d'améliorer sensiblement l'exécution et l'impact de leurs programmes;
 - les réunions régionales organisées et financées par la Coalition populaire ont été des étapes importantes vers la définition d'une orientation claire et unifiée de son action et au renforcement des relations de travail de façon à assurer les échanges mutuels entre les membres, d'informations, de données d'expérience et de soutiens;
 - deux ateliers régionaux, tenus en 1999 à l'initiative conjointe des partenaires de la Coalition populaire, le premier pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est réuni au Belize en juillet et le second pour l'Asie du Sud et du Sud-est a eu lieu aux Philippines en octobre. L'atelier du Belize était associé à un atelier régional de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) et de la Banque mondiale. Il a permis à de nombreuses organisations d'agriculteurs et de paysans de la région de faire la connaissance de la Coalition populaire et d'y adhérer. Parallèlement, les nœuds nationaux et régionaux ont permis l'étude des initiatives propre au programme d'action de la Coalition populaire. L'atelier des Philippines, organisé conjointement avec la Coalition asiatique des ONG, a permis à de nombreux partisans de la réforme agraire en Asie de rencontrer leurs partenaires de la Banque mondiale et de la FAO. Ce programme a été axé sur les enseignements à tirer à l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR), qui est à l'origine de la création d'un grand nombre de ces organisations asiatiques. L'atelier a été aussi l'occasion pour les partenaires d'ARnet de se faire part mutuellement de leurs projets et de définir les initiatives conjointes à prendre dans le cadre de l'action de la Coalition populaire. Une réunion du même type est envisagée, avec la participation des trois nœuds régionaux et des neuf nœuds nationaux pour la région Afrique, au début de l'an 2000.

Potentialisation des communautés

42. Les enseignements acquis révèlent que le succès des programmes de réforme agraire passe par la création et le renforcement d'organisation communautaire qui assure:
- la participation à la prise des décisions intéressant les bénéficiaires visés;
 - l'accès aux facteurs de production, aux services, à la formation et aux marchés correspondant aux systèmes de gestion des terres des bénéficiaires visés.
43. La Coalition populaire a créé le MPC pour soutenir les innovations en matière de renforcement des capacités et autres interventions destinées à rendre accessible les ressources productives de façon durable aux populations rurales. La Coalition populaire, par l'intermédiaire de groupes d'action constitués par ses partenaires a mis en place pour le MPC un ensemble de mesures détaillées qui ont été décrites au paragraphe 8 ci-dessus.



44. Le MPC a été lancé avec un capital initial de 3,1 millions de USD (Banque mondiale 1,5 million de USD et FIDA 1,6 million de USD). Le Secrétariat cherche activement à mobiliser les sommes nécessaires pour porter le capital du fonds à 10 millions de USD. Les projets du MPC seront financés par les revenus annuels des placements, dont le taux de rendement actuel est de 7%.

45. Maintenant que la phase II de l'ARnet a démarré, le secrétariat est en mesure de se consacrer à la mise en route du MPC. Deux propositions dont l'étude est sur le point de s'achever devraient être mises en oeuvre d'ici au 30 novembre 1999. L'objectif initial, qui était de lancer dans un premier temps une dizaine de projets, sera atteint au cours du premier trimestre de l'an 2000.

46. Le premier projet du MPC pour 1999 porte sur trois plantations de canne à sucre aux Philippines dont les terres ont été redistribuées aux anciens ouvriers agricoles. Il apportera un appui à la formation du personnel et à l'organisation de trois coopératives, qui seront créées par les nouveaux propriétaires, afin de les doter des connaissances et des compétences nécessaires pour gérer eux-mêmes l'ensemble de leurs activités agricoles. Il est fréquent que les bénéficiaires d'une réforme agraire, faute de posséder les compétences, la connaissance des travaux agricoles et l'aptitude à accéder aux intrants, relouent leurs terres aux anciens propriétaires. Parfois encore, ils sont contraints de s'endetter parce que, n'ayant pas réussi à satisfaire à ces nombreuses exigences, ils manquent leur première campagne de récolte. Pris dans un cercle vicieux, ils en sont alors souvent réduits à louer leurs terres ou à accepter des arrangements moins favorables avec les anciens propriétaires, avec les commerçants ou avec des prêteurs sur gage.

47. Le deuxième du MPC pour 1999 apportera un appui à 10 programmes pilotes au Zimbabwe qui sont destinés à expérimenter des méthodes communautaires de réinstallation. Ces programmes pilotes permettront de dégager d'importantes leçons qui serviront ensuite à la conception d'un programme d'installation à grande échelle. Le MPC apportera aux communautés un soutien en matière de sensibilisation, d'organisation, de formation spécialisée et de conseil juridique, destiné à faciliter leur participation active et à les informer au processus de réinstallation. Il portera non seulement sur les communautés de réinstallation mais aussi sur la sélection des bénéficiaires au sein des zones communales et sur les effets qu'entraînera pour les communautés d'accueil actuelles, le départ des bénéficiaires. Le projet du MPC sera exécuté par des organisations de la société civile et coordonné avec les activités en cours du FIDA, de la FAO, de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Gouvernement zimbabwéen. Le MPC servira à la démonstration de méthodes efficaces de participation des bénéficiaires à la conception, à l'exécution et à la gestion durable des terres sur lesquelles ils se réinstalleront dans le cadre d'un programme national qui fera suite à ce projet pilote.

Le système de garantie des prêts

48. Après la Conférence, la Coalition populaire a constitué un groupe d'action chargé d'examiner le rôle des garanties de prêt dans l'octroi des crédits aux ruraux pauvres. Le groupe a entrepris une étude approfondie portant sur un grand nombre d'expériences, de réussites et de difficultés liées à la garantie des prêts. Il a élaboré un système de garantie des prêts afin de permettre à la Coalition populaire d'expérimenter des moyens de surmonter les obstacles que rencontrent en général ces systèmes.



49. La nomination d'un coordonnateur en juillet 1998 a permis au Secrétariat de procéder à un examen préliminaire des initiatives de la Coalition populaire. Il a ensuite informé le Comité directeur que le concept de garantie internationale des prêts avait besoin d'être affiné afin qu'il soit plus étroitement lié à la mission de la Coalition populaire. En février 1999, le Comité directeur de la Coalition populaire est convenu de la nécessité d'une telle étude et a également demandé que cette activité soit subordonnée à la consolidation des travaux effectués dans les trois premiers secteurs d'activités.

Remettre la réforme agraire à l'ordre du jour aux niveaux national et international

50. L'histoire de la réforme agraire et des programmes visant les régimes fonciers montre que les mouvements de la société civile privés du soutien des institutions et du public de même que les réformes conduites par les gouvernements sans l'appui de la société civile sont tous deux voués à l'échec. La Coalition populaire vise donc à réunir les divers partenaires autour d'une stratégie commune propre à mettre à profit leurs ressources humaines et financières réunies ainsi que leurs sphères d'influence sociale, politique et économique, différentes mais complémentaires, pour permettre aux ruraux pauvres d'accéder plus facilement aux ressources productives.

51. La Coalition populaire a participé à un certain nombre d'initiatives destinées à sensibiliser et à informer les décideurs quant à l'importance des nouvelles possibilités qui s'offrent en matière d'amélioration de la sécurité de la jouissance du sol et d'accès aux autres ressources productives. À cette fin, le Secrétariat :

- a prononcé une allocution liminaire au dixième congrès anniversaire de l'Organisation internationale pour la conservation des sols à l'université Purdue (États-Unis). Ces assises ont été l'occasion de mettre en relief, devant plus de 1 000 hauts fonctionnaires et conseillers gouvernementaux, le rapport direct de la réforme agraire à la conservation des sols et à la production alimentaire;
- a participé à un atelier organisé à Bonn par *Deutsche welthungerhilfe*, partenaire allemand de la Coalition populaire, avec la participation du Ministère allemand de la coopération technique (BMZ) et l'Office allemand de la coopération technique (GTZ) afin de les encourager à mettre l'accent davantage et de façon suivie sur les régimes fonciers et d'étudier la possibilité de faire de ces institutions à la fois des contributeurs et des participants à la Coalition populaire;
- a présenté à la Conférence internationale des ONG qui a eu lieu en République de Corée en octobre 1999, une communication consacrée à la Coalition populaire en tant que mécanisme novateur de collaboration entre la société civile, les organisations intergouvernementales, les institutions des Nations Unies et les gouvernements, à titre de contribution à la préparation du Forum du millénaire des Nations Unies, prévu pour mai 2000;
- a collaboré, en tant que partenaire, à l'atelier préparatoire tenu en Afrique du Sud en prévision de la Conférence FAO/Pays-Bas sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs qui a eu lieu à Maastricht (Pays-Bas) en septembre 1999. La Coalition populaire a été présentée à la conférence document d'information sur sa position. Le rapport du président de la conférence a souligné que les gouvernements devraient s'attacher davantage à promouvoir l'accès à la terre et la sécurité de jouissance. L'engagement qu'elle a pris à cet égard a pour but de préciser la position de la Coalition populaire en vue de la huitième session de la Commission du développement durable (CDD) qui se concentrera sur l'accès à la terre et sur la gestion foncière. Il apparaît d'ores et déjà que la Coalition populaire sera invitée à jouer un rôle important au cours des sessions de dialogue de la CDD en 2000. Les partenaires de la Coalition populaire seront ainsi en mesure de jouer un rôle important au niveau international;



- a tenu des sessions d'information avec des fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) à Ottawa (Canada) afin d'encourager la participation du Gouvernement canadien et des ONG canadiennes à la Coalition populaire;
- a tenu, en 1999, des sessions d'information à Washington, coordonnées par le représentant du FIDA, avec les partenaires potentiels, gouvernementaux et non gouvernementaux, et notamment avec l'Agence des États-Unis pour le développement international;
- a tenu, en 1999, des sessions d'information au Japon, avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'agriculture et l'Agence japonaise de coopération internationale, ainsi qu'avec des dirigeants d'ONG qui s'étaient montrés vivement intéressés par une participation aux activités de la Coalition populaire;
- a participé à la Conférence internationale sur les modèles de régimes fonciers en Afrique au vingt-et-unième siècle, organisée par le Centre des études africaines de La Haye (Pays-Bas) en octobre 1999. Cette conférence a rassemblé un grand nombre de représentants de la

société civile provenant de toutes les régions d'Afrique et d'organismes de recherche travaillant à l'amélioration des régimes fonciers et de l'accès aux ressources. Ces organismes se sont montrés vivement intéressés par l'adhésion populaire, dont ils souhaiteraient faire un mécanisme unificateur pour la poursuite de leurs travaux en Afrique;

- a tenu des réunions préparatoires avec la FAO afin d'identifier quatre ou cinq pays où la Coalition populaire pourrait collaborer avec des groupes thématiques nationaux sous les auspices du réseau pour la sécurité alimentaire et le développement rural du Comité administratif de coordination des Nations Unies (CAC). Ce comité du CAC a été chargé, au sein du système des Nations Unies, de veiller au suivi du Sommet mondial de l'alimentation et à l'application du programme d'action de la Coalition populaire.

V. MOBILISATION DES RESSOURCES

52. Les activités de la Coalition populaire sont soutenues par l'aide financière et en nature ainsi que les services techniques fournis par ses nombreuses organisations partenaires. Ses membres se sont engagés à mettre en commun leurs ressources pour appliquer le programme d'action. Depuis la Conférence sur la faim et la pauvreté, la Coalition populaire a mobilisé:

- trois dons d'assistance technique du FIDA d'un montant de 50 000 USD en mars 1996, de 900 000 USD en avril 1997 et de 100 000 USD en 1999, respectivement, au titre de ses opérations et des activités de son programme;
- des financements supplémentaires, accordés par les gouvernements danois, italiens, japonais et suisse, soit au total 590 000 USD pour la période 1996-1998;
- des dons supplémentaires, consentis en 1999 par le Gouvernement italien (300 000 USD) et par le Gouvernement japonais (197 000 USD);
- une contribution du PAM s'élevant à 100 000 USD;
- des services techniques de la FAO d'une valeur de 225 000 USD;
- un soutien initial des ONG qui se chiffre à 2 000 USD, d'autres ONG ayant indiqué leur intention de contribuer;
- des contributions initiales au MPC, de 1,5 million de USD pour la Banque mondiale et de 1,6 million de USD pour le FIDA.

53. Le secrétariat a entrepris un vigoureux effort de mobilisation des ressources, actuellement concentré sur des entretiens de relance avec les donateurs nationaux et multilatéraux potentiels.

VI. RELATIONS AVEC LE FIDA

54. Les objectifs de la Coalition populaire sont compatibles avec les programmes et la stratégie institutionnelle du FIDA dont ils sont complémentaires. La Coalition populaire permettra d'élargir la base de connaissance et d'information sur laquelle s'appuie le FIDA pour établir ses programmes et elle l'aidera à trouver de nouveaux partenaires qui renforceront l'exécution de ces programmes. Les activités de la Coalition populaire apporteront une contribution à la stratégie institutionnelle du FIDA dans les domaines suivants: a) mise au point de nouvelles approches et conclusion de nouvelles alliances face à un environnement mondial en mutation; b) création et mise à profit de réseaux de savoirs sur la pauvreté rurale afin de renforcer le rôle du FIDA en tant qu'organisation de savoirs reconnue; c) présence effective du FIDA sur le terrain grâce à l'élargissement de son rayon d'action. La Coalition populaire offre au FIDA une structure sans pareil de collaboration stratégique avec les institutions internationales et les organisations de la société civile, qui voient en elle la possibilité de mettre au point de nouvelles modalités d'action afin d'atteindre l'objectif commun, qui est d'améliorer la productivité et les revenus des ruraux pauvres.

55. L'action de la Coalition populaire a fait l'objet d'une large publicité auprès de diverses catégories de décideurs dans un grand nombre de pays membres du FIDA. Le FIDA, qui est à la fois institution coordonnatrice et siège du secrétariat de la Coalition populaire, jouit d'un statut bien particulier parmi les multiples partenaires de celle-ci. Les communications, publications, documents, ateliers, discours internationaux et manifestations publiques de la Coalition populaire, ainsi que les activités des nœuds nationaux et régionaux d'ARnet et son rôle de coordonnateur mondial de la Coalition contribuent à la notoriété du FIDA.